

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Novembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme SCHLADT Rita et M. PLUMELET Jean-Luc.

OBJET :	Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Autorisation de signer et de présenter une demande d'Ad'AP.
----------------	---

N° 2015 / 11 / 11

La loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1er Janvier 2015. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er Janvier 2015, l'ordonnance du 26 Septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 Décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 Septembre 2015.

La Ville de BLAIN a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP. Les travaux à effectuer ont été estimés à environ 880 655 € HT de travaux. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 41 ERP, sur 9 ans.

*Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,*

.../...

Vu l'Arrêté du 8 Décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU le décret ° 2014-1327 du 5 Novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Vu l'avis favorable de la Commission extra-municipale d'accessibilité en date du 07 Octobre 2015

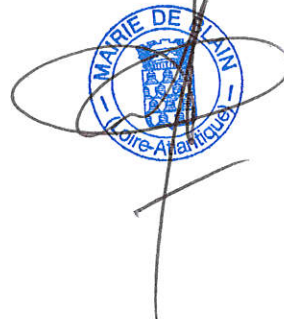
CONSIDERANT le diagnostic établi par le cabinet agréé CASSIOPEE,

Le Conseil municipal :

- *APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour mettre en conformité les ERP et IOP de la collectivité,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Novembre 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151126-CM-2015-11-11-
DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015